

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-303

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-086-2020**

Objet : ALSH de Mézin - Contrat de prestations avec l'ADMR de Mézin pendant les vacances d'été 2020

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH de Mézin pendant l'été, sur l'école primaire et le collège de Mézin, la communauté requiert les services d'un tiers afin d'assurer : l'accueil des enfants, l'entretien des locaux (salle de sieste, salle d'animation et d'accueil, sanitaire) et l'intervention au collège de Mézin pour les repas.

Considérant la proposition de l'Association Locale ADMR de Mézin pour assurer ces prestations sur la base d'un taux horaire de 20,50 euros TTC soit 4 879 euros pour une prestation de 238 heures.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'accepter les termes du contrat pour les prestations ci-dessus présentées avec l'association locale ADMR de Mézin pour la période du 6 juillet 2020 au 21 août 2020.

Article 2 : De signer ledit contrat,

Article 3 : de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait à NERAC le, **9 JUL. 2020**

Le Président,
Alain LORENZELLI




Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire